

Comité Local d'Information et de Concertation

Société du Dépôt de Saint Priest (SDSP) et Créalis, à Saint-Priest et InTerraLog (ex. Dispagri), à Chaponnay (69)

Réunion n°3 du 27 septembre 2011

11h, mairie de Chaponnay

Personnes présentes, membres du CLIC :

Les membres du collège « administrations » :

- Jean-François BOSSUAT, DREAL Rhône Alpes, responsable de l'Unité Territoriale du Rhône, représentant le Préfet,
- Bruno DEFRANCE, DDT du Rhône, responsable du service planification, aménagement et risques (SPAR),
- Marie-Christine ENJOLRAS, Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC),
- René CHARRA, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),
- Lieutenant Colonel Pascal MEYGRET, Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône (SDIS 69),

Les membres du collège « collectivités territoriales » :

- Guy MONTAGNE, représentant du conseil municipal de Mions (adjoint au cadre de vie et au développement durable),
- Robert RIVOIRE, représentant du conseil municipal de Chaponnay,
- Gilbert VEYRON, représentant du conseil municipal de Saint-Priest,
- Paul COSTE, représentant du conseil municipal de Corbas (suppléant),

Les membres du collège « exploitants » :

- Eric BERTHIER, Directeur InTerraLog,
- Florence BENEVELLI, Responsable Environnement InTerraLog,
- Isabelle CORDIER, Directrice du terminal de la Sté du Dépôt de St-Priest (SDSP),
- Frédéric SALLEE, Directeur CREALIS

Les membres du collège « salariés » :

- Guillaume GILLET, InTerraLog,
- Patrick SATRE, délégué santé de la Sté du Dépôt de St-Priest (SDSP),

Les membres du collège « riverains » :

Pas de représentant présent.

Excusés :

- J.M. THIEBAUX, association APECo,
- M. JEAN-JEAN, Membre de l'Association ADEC (Association de défense de l'environnement de Chaponnay),
- Jean-Pierre BARTHELEMY, membre du collectif citoyen de Mions,
- Bernard TOURNIER, responsable sécurité environnement, CREALIS,
- Pierre CAILLE, responsable maintenance, CREALIS.

Assistaient également à la réunion :

- Xavier RICHARD, Direction Départementale des Territoires (DDT) du Rhône, responsable territorial PPRT (SPAR),
- Jean-Luc RHUL, DREAL, inspecteur des installations classées en charge du suivi des établissements InTerraLog et SDSP,
- Lydie BOSC, SPIRAL, secrétariat du CLIC,
- Maud KLEIN, service Urbanisme de la Mairie de Saint-Priest,
- Solène TOSTAIN, Ingénieure études HSE, SDSP
- Roland ROUAIX, salarié SDSP
- Corinne THOMAS, Agence EDEL, assistance au secrétariat des CLIC.

Accueil

La réunion débute à 11h, elle est co-présidée par **M. Veyron**, représentant du conseil municipal de Saint-Priest, et **M. Bossuat**, représentant le Préfet du Rhône, qui fait un rappel de l'ordre du jour :

1. Activité des établissements Société du Dépôt de Saint-Priest (SDSP) et Créalis, à Saint-Priest et InTerraLog, à Chaponnay, en 2010-2011, Analyse des incidents-accidents survenus durant la période,
2. Présentation des inspections réalisées par la DREAL,
3. Questions diverses – conclusion.

I. Activité des établissements, analyse des incidents et accidents

1. Présentation de l'établissement InTerraLog, par M. Berthier, directeur.

InTerraLog est un prestataire logistique en matières dangereuses, qui traite environ 25 600 commandes par an. Le site est certifié Iso 14001 depuis 2004.

En 2010 et 2011, il n'y a pas eu d'accident ou d'incident recensé.

En 2011 un exercice PPI a permis pour la première fois de vérifier sa mise en place. Les sujets des inspections de la DREAL sont présentés. Le système de gestion de la sécurité (SGS) s'appuie sur la certification Iso 14001 et les deux sont donc fortement imbriqués. Les investissements 2011 et 2012 tiennent compte de cette interaction.

Au niveau administratif :

- la suppression de la rubrique 1155 correspond au stockage de produits agro-pharmaceutiques,
- la création de bassins de rétention au niveau des quais de chargement (et donc la soumission d'un dossier administratif) est conditionnée par l'installation des vannes de barrage, permettant de contenir sur le site les eaux pluviales, les eaux usées et les eaux d'extinction en cas d'incendie,
- le changement de nom, de Dispagri à InTerraLog, est plus un changement de forme (et d'image) que de fond : les actionnaires restent les mêmes, c'est à dire les coopératives agricoles de la région. Les activités logistiques ont été séparées des activités d'achat de produits phytosanitaires.

Questions sur la présentation :

M. Coste, représentant du conseil municipal de Corbas, s'interroge sur les personnes et organismes impliqués dans les exercices POI et PPI.

M. Berthier précise que le plan d'opérations interne (POI) est déclenché lors d'un incident confiné dans le périmètre du site. L'exercice est donc interne, et le SDIS peut intervenir si nécessaire. Si l'incident « sort » du site ou qu'il y a suspicion de « sortie », le plan particulier d'intervention (PPI) est déclenché et l'organisation des secours est coordonnée par le préfet. Il peut alors y avoir intervention du SIDPC et d'autres services de secours.

2. Présentation de l'établissement Créalis par M. Sallée, directeur. cf présentation ppt séparée

Le site existe depuis 1963, il a été réaménagé entièrement en 1998 et a changé de raison sociale en 2004.

Un rappel des nombreuses activités présentes sur le site est fait : stockage et conditionnement de gaz liquéfiés et/ou inflammables, fabrication de liquides de refroidissement et d'AdBlue (substitut au liquide de refroidissement selon la norme Euro5), régénération de fluides frigorigènes, requalification d'emballages (notamment par une délégation de l'Apave) ...

M. Sallée présente la localisation sur le site des différentes activités, ainsi que les moyens de protection et de prévention utilisés. Le site est certifié Iso 9001.

En 2010, la fabrication d'AdBlue a permis la réduction d'émission d'oxyde d'azote (NOx) par les poids lourds. Peu de véhicules équipés sont actuellement sur le marché car les constructeurs avaient émis des réserves sur les moteurs. Or, c'est la date de fabrication du moteur qui détermine le seuil d'autorisation réglementaire d'émission de NOx. Le produit est incorporé dans un réservoir à part, qui

bloque le redémarrage du camion si le le réservoir est vide (la consommation est d'environ 1,5l/100 km).

L'activité de régénération des hydro-chloro-fluoro-carbonnes (HCFC) est en expansion depuis l'arrêt de leur commercialisation à l'état neuf.

A partir de 2012, des hydro-fluoro-oléfinés (HFO), 4ème génération de fluides frigorigènes, seront introduits sur les nouvelles plateformes automobiles en remplacement des fluides actuels. Ce produit a un pouvoir de destruction de la couche d'ozone et d'émission de gaz à effet de serre 3 à 4000 fois moindre que les précédents fluides frigorigènes. Créalis fournit le détaillant Honeywell.

En 2010, les investissements concernant la sécurité et l'environnement ont été de 110 000 euros :

- mise en place d'un stockage d'azote avec un réseau dédié pour l'oxyde d'éthylène,
- modification de l'installation de dépotage d'oxyde d'éthylène,
- réingénierie de l'installation d'isobutane et de diméthyléther (gaz liquéfiés inflammables).

En 2011, 240 000 € auront été investis pour :

- l'installation d'une ventilation aux postes de conditionnement des gaz liquéfiés en milieu ATEX,
- la modification des barrières d'entrée de l'usine,
- la modification de la machine de traitement (laveuse) des rejets d'oxyde d'éthylène,
- la mise en conformité du site concernant la foudre,
- une machine traitement d'hexafluorure de soufre (SF6) : ce gaz a un très fort Potentiel de Réchauffement Global (PRG, ou GWP en anglais), mais est encore autorisé dans l'appareillage électrique. InTerraLog se charge de traiter des cellules électriques en fin de vie pour régénérer ce gaz ou le détruire en fonction de ses caractéristiques chimiques.

En 2010 et 2011, pas d'incident. Chaque année a eu lieu un exercice POI au mois de mars, une inspection de la DREAL, un audit de certification et deux exercices pour l'équipe de seconde intervention.

En 2012 aura lieu un exercice PPI.

Question sur la présentation :

M. Bossuat demande que des précisions soient apportées sur la régénération de fluides frigorigènes.

M. Sallée explique qu'il est interdit de régénérer des fluides CFC (chloro-fluoro-carbonnes), ils sont détruits par des organismes habilités. Par contre, les fluides HCFC peuvent être recyclés, ce que prend en charge InTerraLog.

3. Présentation de l'établissement SDSP, par Mme Cordier, directrice. cf présentation ppt séparée

L'activité du site est essentiellement du stockage et conditionnement de produits. Un rappel des caractéristiques du site est fait. Sur la période 2010-2011, le principal changement est la modification des accès au site.

En 2010 des grèves ont soit favorisé soit pénalisé l'activité. En décembre le système de récupération des vapeurs d'essence a vu le remplacement de ses charbons actifs (pour un coût de 100 000 €).

En 2011, SDSP a fini les travaux entamés en 2010, soit :

- la remise en service d'un réservoir de 14 000 m³, après mise en conformité,
- la mise en service d'un nouveau dispositif contre l'incendie (DCI), nécessité technique après l'achat d'un nouvel émulseur,
- le projet de stockage d'éthanol n'a pas abouti, un nouveau projet avec des cuves enterrées sera présenté d'ici fin 2011, gardant l'objectif de limiter les risques à l'intérieur du site,
- la suppression de l'entrée au niveau de la rue des Pétroles et de la rue des Beaujolais (sauf pour les secours), avec la mise en place d'un nouveau sens de circulation,
- le projet Gcam a été suspendu en raison de la crise économique,
- le 1er mai, la mise en service d'un nouveau produit (GNR : gazole non routier, coloré en rouge) pour les véhicules agricoles et les engins de chantier,
- un nouveau dispositif de transfert des quantités mesurées (DTQM) : système de chargement des camions sans intervention humaine à la sortie.

En 2010 et 2011, le système de gestion de la sécurité (SGS) a évolué grâce à la mise en place d'un comité de pilotage et à l'adhésion au ResponsibleCare.

Les projets 2012-2015 sont détaillés, notamment :

- la mise à niveau de la DCI pour permettre l'utilisation du nouvel émulseur sur l'ensemble du site,
- une remise en service éventuelle de la voie ferrée si la livraison d'éthanol devait augmenter de façon importante,
- un plan de modernisation des installations, en fonction des nouveaux textes.

Les incidents et accidents sur la période sont surtout liés au contrôle qualité des produits.

L'exercice POI de cette année avait pour objectif premier de tester le nouveau bassin et le nouvel émulseur. Il est à noter que l'alerte a été donnée par la sirène PPI au lieu de POI.

Questions sur la présentation :

M. Coste demande des détails sur l'activité d'adjonction d'éthanol aux carburants.

Mme Cordier précise que le projet de nouvelles cuves est vital pour cette activité car SDSP fait l'adjonction elle-même : la société reçoit entre 1 et 3 camions d'éthanol par jour, faute de capacité de stockage suffisante. Ce produit ne peut pas arriver par le pipe pour des raisons de sécurité, et l'activité, encore en démarrage, risque de s'intensifier.

M. Montagne, représentant du conseil municipal de Mions, s'interroge sur le parcours envisagé pour le transport d'éthanol par voie ferrée.

Mme Cordier explique que le site SDSP est très proche de la gare de triage. Les convois passeraient probablement par la gare de Sibelin, car les usines de production sont proches de Troyes.

M. Coste remarque que la projection d'eau sur un feu de gazole ne lui paraît pas très pertinente.

Mme Cordier précise que l'eau est utilisée dans l'émulsionneur, et dispersée sous forme de mousse. L'eau utilisée jusqu'à fin juin était un stock d'eau de 1500m³, trop petit pour la plupart des scénarios de risques, mais servant à assurer la maîtrise du feu jusqu'à l'arrivée des secours, qui se seraient branchés sur le réseau de la zone industrielle, utilisable grâce à la convention entre SDSP et la ville. Le nouveau bassin permet de réagir plus rapidement et de manière complète.

Lt Colonel Meygret, SDIS 69, ajoute que la petite cuve fournissait de l'eau par gravité, alors que des pompes sont nécessaires avec le bassin. Le nouveau bassin est mieux isolé, notamment des effets domino.

M. Coste remarque que les cuves paraissent accessibles à la malveillance depuis la route très proche, et il s'interroge sur les mesures de protection de ces cuves.

Lt Col. Meygret précise que la réglementation est en train de changer, et la double cuve sera désormais obligatoire.

M. Bossuat ajoute que pour des installations de cette taille, il n'est pas économiquement viable d'enterrer les cuves de gazole. Cependant, les stockages de liquides inflammables sensibles sont soumis à obligation d'enterrer les contenants et de mettre une double cuve. Il est important également d'appréhender l'accessibilité de ces installations aux inspections réglementaires (prévention de fuites et donc de pollutions, prévention des explosions etc.).

Mme Cordier indique que les stockages dépendent aussi des "époques" réglementaires, puisqu'il était recommandé il y a 15 ans de mettre les tuyauteries à nu pour repérer les fuites, et il est considéré maintenant qu'il faut les mettre en caniveau pour confiner les éventuels incidents.

II. Inspections réalisées par la DREAL, par M. Bossuat. cf présentation ppt séparée

M. Bossuat fait un rappel des procédures nationales appliquées aux sites Seveso seuil haut. Sur la période 2010-2011, trois inspections ont été réalisées chez InTerraLog, sur les thématiques risques accidentels et risques chroniques. La foudre est un sujet d'actualité, car une nouvelle réglementation est mise en place, et prendra effet le 1^{er} janvier 2012.

Il n'y a pas eu de non-conformité, mais des demandes de compléments et des observations remédiables.

Une étude a été faite sur les rétentions d'eaux d'incendie, car le fait de les stocker ne préjuge pas de leur utilisation future. Le but de les collecter permet de les analyser, et de gérer leur destination (centre de traitement des eaux si elles sont contaminées, ou réseau d'incendie si elles sont compatibles avec une utilisation à forte chaleur).

Concernant le PPRT, un arrêté complémentaire acte la mise en place de mesures complémentaires au niveau de l'établissement. La procédure de changement d'exploitant a été menée à son terme.

Sur la même période, la société Créalis a été inspectée deux fois, sur les mêmes thèmes, et une troisième inspection est à programmer d'ici fin 2011. Une des inspections était proche de la procédure REACH, car elle concernait une réglementation du code de l'environnement sur les biocides.

Des demandes d'actions correctives simples et des observations ont été faites. Il n'y a pas de dossier en cours.

Enfin, la SDSP a vu deux inspections programmées, une sur les thèmes "risques accidentels" (prise en compte des risques sismique et foudre notamment) et risques chroniques (dont la vérification des eaux souterraines au droit du site) ; la deuxième inspection était uniquement sur la thématique "risques accidentels", y compris la garantie financière, car les établissement Seveso seuil haut doivent apporter la preuve qu'ils ont les moyens de mettre les installations en sécurité en cas d'incident.

Une inspection inopinée a eu lieu à l'occasion d'un exercice POI. Des écarts ont été constatés et des pistes d'amélioration indiquées.

L'exploitant a répondu à toutes les questions qui lui avaient été posées.

Le dossier des cuves d'éthanol est en cours.

Questions sur la présentation :

M. Veyron, représentant du conseil municipal de Saint-Priest, voudrait comprendre comment la foudre peut déclencher un incendie sur une installation, comme par exemple à la raffinerie de Feyzin.

M. Bossuat explique que la foudre est un phénomène aléatoire, et il est difficile de s'en protéger. Le but de la réglementation qui est en train d'être mise en place est de faire « coller » les études de danger avec la protection, afin de couvrir le plus de scénarios possibles.

M. Meygret rappelle que l'incident de la raffinerie de Feyzin a été très impressionnant mais sans gravité, et maîtrisé rapidement. La foudre n'est pas forcément tombée sur la cuve, mais c'est sa diffusion qui a provoqué l'incident.

M. Veyron demande des précisions sur l'équipement électrique en cas de coupure de courant extérieure.

M. Sallée précise que son site est équipé d'un onduleur qui prend en charge tous les systèmes de sécurité pendant une demie heure, ce qui permet de se renseigner auprès d'EDF et, si nécessaire, de couper progressivement les installations.

Mme Cordier confirme que le site SDSP est également équipé d'un onduleur. Sur la nouvelle installation de pompes électriques, un générateur diesel de secours a été installé. De plus, le site est connecté au réseau par trois points d'entrée, ce qui permet de séparer complètement l'alimentation du système de sécurité de celle des installations process.

III. Questions diverses et informations complémentaires

M. Veyron précise que M. Bancel ne fait plus partie du conseil municipal de Saint-Priest, et qu'il ne peut donc plus être son suppléant dans les CLIC.

M. Bossuat fait un point sur le calendrier du PPRT.

Concernant le PPRT de Chaponnay (InTerraLog), une réunion de personnes et organismes associés (POA) s'est déjà tenue. Lors de la prochaine réunion, le 10 novembre, sera présentées les investigations complémentaires réalisées sur les bâtiments avoisinant le site. Une réunion publique aura lieu le 1er décembre 2011, et l'enquête publique aura lieu au minimum en septembre 2012 du

fait de la période de réserve des élections puis des congés d'été. L'approbation de ce PPRT devrait donc avoir lieu janvier 2013.

Concernant le PPRT de Saint-Priest (Créalis et SDSP), une réunion POA puis une réunion semi-publique ont eu lieu. La prochaine réunion des POA aura lieu le 13 décembre 2011, suivie d'une réunion publique. Du fait de la complexité de ce PPRT, d'autres réunions POA seront vraisemblablement convoquées.

L'enquête publique se tiendra à l'automne 2012. L'approbation devrait avoir lieu en janvier 2013.

Sans question supplémentaire, la réunion est close à 12h30.
